



Liste de présidents depuis 1990

1990-2000 | Alberto Fujimori
 2000-2001 | Valentin Paniagua
 2001-2006 | Alejandro Toledo
 2006-2011 | Alan García
 2011 | Ollanta Humala



DONNÉES GÉNÉRALES

Le Pérou est une démocratie représentative de régime présidentiel. Il était composé en Juin 2011 de 29 798 000 habitants selon l'INEI, dont 49,9% de femmes.

La population est concentrée sur la Cote et dans la province de Lima. C'est un pays complexe dans son organisation car il possède 3 types de peuplement et 3 logiques économiques distinctes : la Costa, la Sierra, la Selva. Son territoire est découpé en 12 régions administratives et 24 départements plus la province de Callao. La province de Lima bénéficie d'un statut spécial.

La première constitution du Pérou fut adoptée par le congrès et par José Bernardo Torre Tagle le 12 Novembre 1823. La dernière modification de la constitution (la douzième) a été effectuée sous le mandat d'Alberto Fujimori en 1993, par référendum (Lien : [Constitution actuelle du Pérou](#)).



ÉLECTION

Présidentielles

- Élu au suffrage universel direct à majorité absolue. Sinon, un deuxième tour est organisé. Mandat de 5 ans
- Assume ses fonctions le 28 juillet de l'année en cours (date anniversaire de l'indépendance du Pérou)
- Il faut avoir 35 ans ou plus pour exercer la présidence
- Depuis la réforme de 2000, le Président ne peut pas être réélu pour un second mandat consécutif
- Le président désigne le Premier ministre et le Conseil des ministres. Tous les projets de lois sont d'abord délibérés par ce conseil puis délibérés par le Congrès

Legislatives

- Système monocaméral depuis 1995. À partir du 28 juillet 2011, l'unique chambre accueille non plus 120 congressistes mais 130
- Suffrage direct proportionnel, simultané aux élections présidentielles (ce même jour sont aussi élus les 5 membres du Parlement Andin, élus par ce même Congrès National). Mandat de 5 ans
- Pour être élu il faut avoir 25 ans, être péruvien de naissance et être dans un parti
- Un candidat ne peut postuler à plusieurs charges publiques (sauf la charge de ministre d'Etat et de membre de certaines commissions spéciales). Possibilité d'incompatibilité de la charge avec certaines fonctions dans des entreprises liées à l'État
- Les listes pour le Congrès doivent être composées d'un minimum de 30% de femmes
- Rémunération : 15 220 soles /mois (soit environ USD 6000)

Locales

- Élections municipales et régionales réalisées simultanément
- Suffrage direct pour 4 ans. Pour être élus au premier tour, il faut au minimum 30% des votes. Sinon, un second tour est organisé à majorité simple (la moitié des votes plus un)
- Les élections ne doivent pas être réalisées dans une anticipation inférieure à 240 jours avant les élections présidentielles. Fonctionnaires publics, forces armées et pouvoir judiciaire ne peuvent être élus que s'ils renoncent à leur exercice 60 jours avant les élections présidentielles
- Conseils régionaux, de 7 à 25 élus, selon la population électorale. Fixé par le JNE
- Condition d'élection particulière : vivre depuis au moins 2 ans dans le lieu où l'on postule
- Maires : 20 échelons de rémunération en fonction de nombre d'électeurs de la ville et de son niveau de pauvreté. Minimum : 1 040 soles, Moyenne : 2 458 soles (excepté Lima et Callao : moy 12 500 soles)



DEMANDE ÉLECTORALE

- **17 partis officiels (selon le Jurado Nacional de Elecciones / JNE - mars 2013) dont 5 principaux :**
 - ❑ Partido Nacional Peruano (PNP). De gauche. Créé en 2005. Forme une alliance en Dec. 2010 : Gana Peru.
 - ❑ Partido Popular Cristiano (PPC). Créé en 1996. Centre-droit. Forme alliance en Déc. 2010 : Alianza por el Gran Cambio
 - ❑ Fuerza Popular. Droite. Déc 2010. Continuité de Fuerza 2011 et Cambio 90.
 - ❑ Perú posible. Créé en 1994. Centriste
 - ❑ Partido Solidaridad Nacional. Centre-droit, conservateur. Créé en 1998
 - ❑ APRA (Partido Parista Peruano). Centre gauche (social-démocratie). Créé en 1930
- **Règles et conditions :** Partis politiques peuvent s'inscrire 120 jours avant les élections. Pour garder leur inscription au JNE, les partis politiques doivent obtenir minimum 4% de votes valides.
- **Règle de genre :** pas moins de 30% d'hommes ou de femmes, pas moins de 20% de jeunes de moins de 29 ans, pas moins de 15% de représentants des communautés natives dans les régions où ils existent
- **Financement:** Les partis politiques sont financés par l'Etat s'ils sont représentés au Congrès (financés à hauteur de 0,1% de l'UIT-Unité d'Imposition Fiscale, montant de référence, en 2011, à 3 650 soles- pour chaque vote émit pour le Congrès)
- Le financement des partis par des organisations religieuses, des partis étrangers, ou des entreprises qui sont propriétés de l'Etat est interdit



OFFRE ÉLECTORALE

- **Corps électoral:** Composé de 19 949 915 électeurs dont 9 936 093 hommes et 10 013 822 femmes, selon le RENIEC (2011)
- **Conditions d'accès au vote:** Vote obligatoire de 18 à 70 ans pour toutes les élections. Après 70 ans, il est facultatif
- **Manquement au vote:** amende de 18, 36 ou 72 soles, selon le niveau de pauvreté du district. Pour les membres des « mesas » (personnel qui s'occupe de tout le procédé électoral) c'est 180 soles (source : eleccionesenperu.com). En fait, le montant est fonction de l'UIT, l'unité d'imposition fiscale déterminée chaque année par le ministère de l'économie et des finances. L'UIT était de 3 650 soles en 2011

Evolución del voto en el Perú (desde 1931)



Constitución Política del Perú (29 de marzo de 1933)
 Artículo 88.- El Poder electoral es autónomo. El registro es permanente. La inscripción y el voto son obligatorios para los varones hasta la edad de 60 años, y facultativos para los mayores de esta edad. El voto es secreto. El sistema de elecciones dará representación a las minorías, con tendencia a la proporcionalidad.

Constitución para la República del Perú (12 de julio de 1979)
 Artículo 65.- Son ciudadanos los peruanos mayores de dieciocho años. Para el ejercicio de la ciudadanía se requiere estar inscrito en el Registro Electoral. Tienen derecho a votar todos los ciudadanos que están en el goce de su capacidad civil. El voto es personal, igual, libre, secreto y obligatorio hasta los setenta años. Es facultativo después de esta edad. En las elecciones pluripersonales, hay representación proporcional, conforme al sistema que establece la ley.

Constitución Política del Perú (1993)
 Artículo 31°. - (...) Tienen derecho al voto los ciudadanos en goce de su capacidad civil. Para el ejercicio de este derecho se requiere estar inscrito en el registro correspondiente. El voto es personal, igual, libre, secreto y obligatorio hasta los setenta años. Es facultativo después de esa edad.



CAMPAGNES ELECTORALES

- **3 instances autonomes encadrent les élections:**
- L'ONPE (Oficina Nacional de Procesos Electorales), créé en 1993, siège à Lima. Chef actuel Mariano Cucho Espinoza (2013 – 2016), nommée par le CNM (Consejo Nacional de la Magistratura)
- **Fonctions de l'ONPE dictées dans l'Art. 188 de la Constitution :** il doit organiser tous les processus électoraux, leur budget, leur organisation, et la distribution des bulletins. Son action s'organise en Oficinas Regionales de Coordinación (ORC) dans tout le pays (créées en 2005, au nombre de 19)
- **Le JNE (Jurado Nacional de Elecciones):** contrôle de bon déroulement du scrutin et sa légalité, proclame les résultats
- **Le RENIEC (Registro Nacional de Identificación y Estado Civil):** gère les démarches d'Etat Civil (Naissances ect..)



MÉDIAS ET SONDAGES

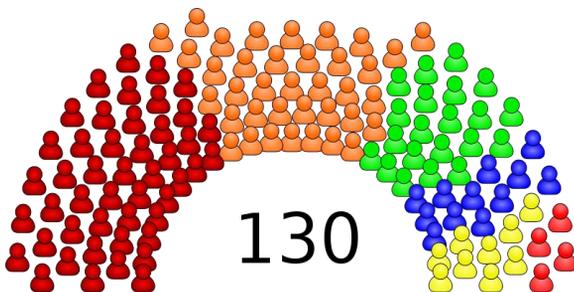
- **Principaux médias et groupes :** El Comercio, La Republica, El peruano...El Comercio est un groupe très important (2 chaînes de télé, 4 journaux) et très influent. Propriété des actionnaires de la famille de Miró Quesada
- **Répartition du temps d'apparition dans les médias :** c'est l'ONPE qui en effectue la distribution. 30 jours avant l'élection, cela est gratuit. Selon le 15e paragraphe de l'Art 38, la moitié du temps est distribuée équitablement, l'autre, en fonction de la représentation de chaque parti au Congrès. Aussi bien à la radio qu'à la télé, un minimum de temps est consacré aux élections entre 19h et 22h: 10min/jour entre le 30ème jour et le 15ème avant les élections, 20min/jour entre le 14e et le 6e, et 30min/jour entre le 5e et le 2e. C'est la Gerencia de Supervisión de los Fondos Partidarios qui s'occupe de partager ce temps
- En temps non électoraux, 5 minutes par mois doivent être accordées pour tous les partis présents au Congrès, par toutes les radios et télévisions publiques
- **-Principaux Instituts de sondages :** Ipsos Perú, Datum Internacional, IOP (Instituto de Opinion Publica)

FOCUS SUR LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE DE 2011

En juillet 2011, le journaliste péruvien renommé Gustavo Gorriti déclarait que cette campagne avait été « désastreuse » notamment en raison de la « manipulation » de la presse. En effet, les six mois qui ont précédé l'élection ont vu la presse diaboliser Ollanta Humala en extrémiste de gauche associé à Chavez, ainsi que le blanchiment de Keiko Fujimori, la candidate de droite, fille de l'ex-président (de 1990 à 2000) très controversé Alberto Fujimori, qui a d'ailleurs été, le 2 janvier 2010, condamné par la cour suprême du Pérou à vingt-cinq ans de prison pour violations des droits de l'homme.

Quelques jours seulement avant le second tour, la presse a fait la une sur des pseudo-financements occultes qui auraient été reçus par Humala depuis le Venezuela. Les pressions envers certains journalistes de tendance de gauche en ont même poussé certains à démissionner. D'autres ont été renvoyés comme Patricia Montero, fondatrice de Canal N, renvoyée de la chaîne, propriété d'El Comercio (grand groupe très influent qui s'était clairement prononcé pro-Fujimori lors de cette campagne). Pour contrer l'appui des médias et de l'élite économique envers son adversaire, Humala s'est attiré le soutien des intellectuels comme Mario Vargas Llosa (un soutien à nuancer, dans la mesure où il avait précisé que choisir entre Fujimori et Humala, était comme choisir entre « le cancer ou le sida »...), ainsi que de l'ex-président Alejandro Toledo (candidat au premier tour, allié au second). Finalement, Humala a remporté ces élections.

Répartition des sièges au Congrès



47	Gana Perú	12	Alianza por el Gran Cambio
37	Fuerza 2011	9	Solidaridad Nacional
21	Perú Posible	4	APRA

NB :

- ▶ L'APRA (Alianza Popular Revolucionaria Americana) est un mouvement de centre-gauche qui a proposé des candidats au Congrès mais pas à la présidence.
- ▶ Au congrès donc : 102 hommes et 28 femmes élus, soit 21.54% de femmes.
- ▶ Indice de fragmentation = $1/(0,36^2+0,28^2+0,16^2+0,09^2+0,06^2+0,03^2)$

